



## Liquidation de bien communautaire

Par **hoaraugilles**, le **28/08/2011** à **16:06**

Bonjour, Suite à un divorce il a été ordonné par le tribunal la liquidation du bien communautaire (qui se compose d'un terrain agricole de 47 000mètres carrés et d'une maison de 90mètres carrés), un essai à l'amiable n'a pas marché, donc je voudrais m'orienter vers une vente aux enchères car mon ex épouse voudrait acheter ma part pour une trentaine de milliers d'euros seulement. Le bien a déjà été estimé par un expert judiciaire à 120 000euros ce qui fait que ma part vaudrait 60 000euros mais comme c'est elle qui vit dans la maison, à ce jour elle se bat pour acheter ma part pour une petite poignée d'euro!!! S'il vous plait, que dois-je faire pour aller vers une vente aux enchères?